



COVEA FINANCE SAS

# COVEA PATRIMOINE

**rapport  
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.12.2023

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>11</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>31</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>34</b>
bilan .....	35
actif .....	35
passif .....	36
hors-bilan.....	37
compte de résultat.....	38
annexes .....	39
règles & méthodes comptables .....	39
évolution actif net .....	42
compléments d'information .....	43
<b>inventaire.....</b>	<b>53</b>

<b>Société de gestion</b>	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Établissement placeur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Commissaire aux Comptes</b>	KPMG Audit Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - 92066 Paris La défense
<b>Commercialisateur</b>	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

# informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Néant.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation des revenus et capitalisation des plus-values nettes réalisées.

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion est de chercher à réaliser une performance diminuée des frais de gestion sur les marchés actions et taux internationaux en se fondant sur les perspectives économiques et financières établies par la société de gestion et en recherchant le meilleur couple rentabilité/risque sur un horizon d'au moins cinq ans.

**Indicateur de référence :** L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

## **Stratégie d'investissement :**

### Description des stratégies utilisées :

La gestion du fonds est active et discrétionnaire.

L'objectif est d'offrir une gestion flexible d'un portefeuille investi en OPC et en valeurs mobilières françaises et étrangères : obligations, actions, titres de créances négociables et toute autre valeur négociée sur un marché réglementé.

La gestion du fonds est active et discrétionnaire. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et catégories d'OPC est fondée sur une analyse fondamentale des perspectives économiques et financières établies par Covéa Finance et pourra donc varier en fonction des anticipations du gérant.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La stratégie d'investissement mise en oeuvre par le gérant se décompose en deux phases successives :

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macroéconomiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un second temps, l'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi les différents supports d'investissements (catégories d'actifs et d'OPC).

La performance sera obtenue d'une part par l'allocation d'actifs et d'autre part, par la sélection des supports d'investissement.

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,

- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC.

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition au risque action est comprise entre 0 % et 100 % de l'actif net et portera sur :

- des entreprises de taille importante (Larges Caps),
- des entreprises de petite et/ou moyenne capitalisations (Smalls et Mids Caps) dans la limite de 30 % de l'actif net et,
- des entreprises des pays émergents dans la limite de 30 % de l'actif net dont 10% maximum en actions en direct.
- L'exposition au risque de taux est comprise entre 0 et 100% de l'actif net.
- L'exposition au marché des matières premières (via des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières) est limitée à 15% maximum de l'actif net.

L'exposition au risque de taux via des titres en direct et des OPC est comprise entre 0 et 100% de l'actif net.

Le fonds est investi jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

Le fonds sélectionne également des actions et des OPC investis en actions internationales, y compris, ceux spécialisés sur les sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations.

Le FCP est exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

### Les stratégies utilisées

La gestion du portefeuille est diversifiée et discrétionnaire selon les anticipations de la société de gestion.

Les stratégies utilisées, visant à réaliser l'objectif de gestion de l'OPCVM, sont principalement les suivantes :

- allocation tactique d'actifs entre actions, obligations, monétaire et devises ;
- allocation actions : géographique ;
- allocation obligataire : choix du degré de risque crédit et allocation géographique ;
- allocation devise : choix du degré de couverture de change.

L'OPCVM bénéficie indirectement des différentes stratégies de gestion mises en œuvre par les OPC dans lesquels il investit.

Devises :

Le FCP peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change.

### Description des catégories d'actifs

- Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

Le FCP est investi entre 0% et 100% de l'actif net en parts ou actions d'autres OPC dont :

- 0 à 100% en OPC actions
- 0 à 100% en OPC obligataires et monétaires et monétaires court terme
- 0 à 100% en OPC sans classification
- 0 à 100% en OPC indiciels cotés (ETF et FIA indiciels cotés)

Le fonds pourra avoir recours à :

- des OPCVM français ou étranger jusqu'à 100% de son actif net,
- des FIA de droit français ou à des FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger à condition de respecter les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier dans la limite maximale de 30% de l'actif net.

Le fonds peut être investi en totalité en parts ou actions d'autres OPC, y compris des OPC gérés par la société de gestion.

- Actions et valeurs assimilées :

Le fonds peut être investi en actions et/ou valeurs assimilées à hauteur maximale de 50% de l'actif net.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de votes de sociétés.

Le fonds pourra investir dans des sociétés de toutes tailles de capitalisations. Cependant, l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations n'excédera pas 30% maximum de l'actif net.

Le fonds n'a pas vocation à investir plus de 10% de l'actif net dans des pays émergents.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille du fonds peut être investi jusqu'à 100% de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE et/ou de l'Union européenne ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie sur tout type de maturité, de devise et sans contrainte de notation.

Les investissements sur des titres de catégorie « Haut Rendement » (dite spéculative) pourront porter sur 100% de l'actif net.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre -10 et +10.

Le fonds pourra notamment investir dans des obligations, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers dont maximum 20% de son actif net dans des obligations convertibles.

- Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Taux
- Crédit
- Change
- Indice (dont indices de matières premières)
- Autres risques : volatilité

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés utilisés :

- Futures sur actions, indices liés aux marchés actions, taux d'intérêts, devises, volatilité et indices de matières premières
- Options sur actions, indices liés aux marchés actions, taux d'intérêts
- Swaps de taux, de change
- Change à terme

Stratégies d'utilisation des instruments dérivés :

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions (exposition ou bien couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur volatilité sont utilisés dans une optique de couverture ou d'exposition au niveau de la volatilité implicite des principaux indices des marchés actions en permettant de tirer profit d'une hausse/baisse du niveau absolu de l'indice de volatilité.

Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisées en ajustement de l'exposition actions, en couverture d'un risque action (par exemple élimination de la composante action d'une obligation convertible) ou en couverture du risque crédit (par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit).

Les options sur actions/ indices liés aux marchés actions permettent aussi de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité.

Enfin, les options sur actions/ indices liés aux marchés actions ouvrent la possibilité de stratégies de gestion dites « asymétriques », dans lesquelles les gains potentiels peuvent être illimités pour des pertes potentielles strictement limitées, ou inversement.

Les futures sur taux d'intérêts (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur indices de matières premières sont utilisés afin d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque matières premières dans une limite de 15% maximum de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières. Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les swaps de taux peuvent être utilisés comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture/exposition à une devise.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité autorisée.

Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition aux marchés actions.

- Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions
- Change
- Indice (dont indices de matières premières)

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callables/puttables)
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (y compris les contrats à terme sur indices de matières premières)

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'OPCVM pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à titre accessoire, à des titres intégrant des dérivés dont des obligations convertibles ou des certificats ayant pour sous-jacent des indices de contrat à terme sur matières premières à hauteur maximale de 40% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces instruments dérivés seront utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions ou/et change et/ou matières premières.

Le fonds peut avoir recours à des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières dans la limite maximale de 15% de l'actif net. Les indices de matières premières auxquels le fonds aura recours seront constitués de différentes matières premières.

Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35% ;
- des contrats à terme sur indices de marchandises/matières premières ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

L'OPC pourra mettre en oeuvre les techniques de cessions ou d'acquisitions temporaires d'instruments financiers.

Celles-ci consisteront en des prêts/emprunts de titres et/ou mises/prises en pension d'actions et/ou valeurs assimilées ou produits de taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite maximale de 100% de son actif net avec la faculté de rappeler le montant total en espèces pour les opérations de prise en pension contre espèces à tout moment ou de mettre fin à l'opération qu'il a contractée.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet d'opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres pourra représenter 10% de l'actif.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Ces opérations sont réalisées dans un but de gestion de trésorerie et/ou d'optimisation des revenus de l'OPC.

Les contreparties de ces opérations seront des établissements de crédit, de notation minimale "Investment Grade" et dont le siège social est situé dans un pays membre de l'OCDE. Elles seront sélectionnées par un comité de sélection des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Des informations complémentaires sur la rémunération figurent dans le paragraphe relatif aux frais et commissions.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres seront conservés par le dépositaire du fonds.

Les actifs reçus par l'OPC dans le cadre des techniques de gestion efficace sont considérés comme des garanties financières.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaires des titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

- Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant les parts du FCP sont les suivants :

- Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

- Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

- Risque actions :

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

- Risque de taux :

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de crédit :

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de change :

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).



### - Risque lié à des investissements dans des pays émergents :

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### - Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations :

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

### - Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés :

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds

### - Risque de contrepartie :

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

### - Risque lié aux matières premières :

Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Les matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. Une évolution défavorable des marchés de matières premières pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds en raison de son exposition indirecte aux matières premières.

### - Risque de durabilité :

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part « A » : Tous souscripteurs, peut être support de contrats assurance vie

Part « I » : Personnes morales et/ou OPC

L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficiaire directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Régime fiscal :** L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values de cession de valeurs mobilières réalisées par une personne physique ne sont taxées que si le montant annuel des cessions par foyer fiscal excède le seuil fixé annuellement par la loi de finances. Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de part.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.  
Cet OPCVM peut servir de support aux contrats d'assurance vie.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.  
Courriel : [communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)*
- *Date de création de l'OPCVM : 28 avril 2014.*

# rapport d'activité

## **Environnement Economique**

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques. Son reflux a aussi bénéficié d'une normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de se mettre en pause. Elles restent néanmoins vigilantes face à des tensions persistantes sur le marché du travail et au comportement de marge des entreprises, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Outre la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions internationales se sont aggravées en fin d'année avec la guerre opposant Israël et le Hamas. La polarisation du monde en est exacerbée. Parallèlement, l'élargissement annoncé du groupe des BRICS illustre la volonté de construction d'un « sud global » face à la domination économique de l'occident. Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 3,6% contre le dollar et termine à 1,1050 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 10,3% et termine l'année à 77,04 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a continué de mener une politique restrictive sur le début de l'année, avant de mettre en pause son resserrement monétaire. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « Bank Term Funding Program » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signale en effet 75 points de base de baisse de taux en 2024, reflétant des prévisions d'inflation en recul. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,1% en novembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience sur l'année, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En zone euro, la Banque centrale européenne a elle aussi mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année. Elle a néanmoins adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ses taux élevés pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (Asset purchase programme). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,4% en novembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non-énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

En Chine, la reprise post-covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Sur le plan politique, Xi Jinping a été réélu pour un troisième mandat de cinq ans lors de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire en début d'année. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée -progressivement- de sa politique monétaire ultra accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à 10 ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. Elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nipponne s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

## **Présentation de la gestion réalisée sur les actions**

### Europe

#### *Performances OPC*

En 2023, la performance de COVEA PATRIMOINE a été de 1,68 % pour la part AC, de 2,71 % pour la part IC.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

## **Présentation de la gestion réalisée sur la Multigestion**

### Marchés Financiers

Au travers de performances financières en rebond - après celles mal orientées de l'année précédente - 2023 s'inscrit parmi les bons millésimes boursiers : exprimés en euros, les principaux indices obligataires et d'actions progressent souvent nettement (S&P 500 : + 20% ; MSCI Euro : +18, 3% ; Nikkei 300 : +12%) ; en particulier celui des valeurs technologiques du Nasdaq 100 (+49%). A contrario, les valeurs chinoises continentales (CSI 300 : -19,6%) et hong-kongaises (Hang Seng : - 18,5%) se distinguent par leurs reflux. Les investisseurs se portent aussi sur l'or (+9%), le bitcoin (+144%) et l'euro (+3,75% vis-à-vis de l'USD).

Traduction d'une importante résilience des bourses, ses performances financières peuvent être qualifiées d'hors normes, eu égard aux vents contraires et aux craintes que les investisseurs ont dû affronter, à commencer par ceux de nature géostratégique :

- La poursuite du conflit est-européen entre la Russie et l'Ukraine.
  
- L'accentuation des tensions, commerciales et de transferts technologiques, entre les Etats-Unis et la Chine.
  
- L'émergence de l'Inde, comme nouvelle source de concurrence pour les anciens pays industriels.
  
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien, au risque de s'étendre potentiellement au reste du Proche et Moyen-Orient, et prendre la forme d'une crise énergétique.

- La capacité de l'Europe à s'affranchir des sources d'énergies russes pendant un nouvel hiver.

Au-delà, sur les plans économiques et financiers, les bourses se sont encore inscrites dans un environnement de lutte - exacerbée et schizophrénique - des autorités publiques contre l'inflation :

- D'un côté, les grands Etats poursuivent des politiques expansionnistes et protectionnistes - à l'instar du plan Inflation Reduction Act (IRA) qui participe au déficit budgétaire massif des Etats-Unis en période de quasi plein emploi - qui contribuent à la hausse interne des prix des biens et services.

- De l'autre côté, les principales banques centrales tentent toujours de contrecarrer les pressions inflationnistes induites par les stimuli de ces mêmes politiques publiques, en poursuivant une hausse exceptionnelle – par l'amplitude et le temps réduit de mise en place - de leur loyer de l'argent.

Dans la mesure, où la valorisation des actifs financiers dérive en bonne partie du niveau des taux d'intérêt, l'évolution des bourses mondiales reste donc grandement asservie tout au long de l'année, aux données macro-économiques :

- Ainsi, la majorité des investisseurs réagit aux données d'activités, d'emplois ou directement d'inflations, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux monétaires des banques centrales, et des taux longs, viendraient ralentir significativement les économies.

- Ces inflexions statistiques interviennent au début du T4, ce qui engage les principales autorités monétaires à stabiliser leur coût de l'argent, et les investisseurs à anticiper le calendrier et l'ampleur du retournement des cycles monétaires restrictifs de ces dernières.

- En parallèle et au plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent plus vigilants que de coutume à la capacité des entreprises à compenser l'évolution de leurs volumes de ventes par des hausses de prix, et à leur solidité bilantielle.

L'essentiel de l'année se caractérise par de grandes complexités pour les investisseurs dans le monde :

- Des pans entiers d'économies supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt, en fonction du levier d'endettement pris par les entreprises et de leur sensibilité au ralentissement. À ce titre, les grandes difficultés d'acteurs de l'immobilier de bureau ouest américain, et des promoteurs chinois, s'accroissent. S'ajoute la perte d'acteurs de l'écosystème des cryptomonnaies (FTX), participant aux défaillances par insolvabilité de banques régionales américaines (SVB, First Republic Bank) et aux craintes sur la solidité du système bancaire qui permettent à UBS d'absorber Crédit Suisse.

- Les flux d'investissement s'orientent prioritairement vers les produits monétaires, au détriment des obligations - dont les cours des maturités les plus longues reculent parfois très sévèrement jusqu'au début du T4- et vers des marchés d'actions.

- La performance des indices traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, les cas du Nasdaq ou du S&P 500 américains ressortent particulièrement emblématiques, puisque sept valeurs qualifiées de « magnifiques », enregistrent des performances records en captant l'essentiel des flux de leur classe d'actifs. En l'occurrence, l'évolution de leur cours traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle, qui englobe notamment la sphère des producteurs de semi-conducteurs comme la société Nvidia.

- Phénomène engagé depuis 2017, les petites et moyennes capitalisations sous-performent les grandes valeurs, qui bénéficient des flux d'investisseurs ayant une préférence pour la liquidité.

- Cette liquidité fait défaut à des titres, qui s'effondrent lors de leurs publications. Elle serait symptomatique de nouvelles poches d'illiquidité qui trouveraient leur origine par raréfaction d'investisseurs actifs, moins présents avec le développement des gestions passives, via des fonds indiciels cotés (« ETF »).

L'ensemble des facteurs que nous venons de décrire opère de manière sous-jacente, dès lors que nous effectuons l'analyse séquentielle des événements de cet exercice :

Une progression des actions en début d'année qui fait vite long feu.

Les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement jusqu'à mi-février, malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens, qui se fait jour à partir du début de ce mois-là. En effet, la majorité des investisseurs table sur une volonté émue des principales banques centrales à monter leurs taux monétaires, au regard d'un ralentissement économique modéré. Les opérateurs se focalisent notamment sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise par abandon de sa politique zéro Covid, et sur la stabilisation du prix des hydrocarbures.

À partir du 16 février, les indices de grandes capitalisations déclinent quelque peu jusqu'au 8 mars : la qualité des publications du T4 2022 et des perspectives d'entreprises ne parviennent pas à contrebalancer complètement l'élévation continue des taux longs - alimentée par de bonnes statistiques macro-économiques - et l'anticipation de prochains relèvements de taux monétaires, des principales banques centrales.

Entre le 8 et le 13 mars, la tendance est guidée cette fois par des craintes portant sur la solidité du système bancaire dans un contexte de hausse des taux. La faillite outre atlantique de la SVB, engendre une crise de confiance généralisée dans le secteur, qui se solde par le rachat du Crédit Suisse par UBS, et laisse aussi craindre une déroute de la Deutsche Bank. Les autorités bancaires interviennent, mais les investisseurs se défient un peu plus des actifs jugés les moins liquides. De fait, les investisseurs se réfugient sur des obligations de maturité longue alors que le recul des indices internationaux d'actions s'accélère pour atteindre un point bas, à des niveaux juste supérieurs à ceux de début d'année.

À partir du 13 mars, malgré une hausse tendancielle des taux longs à travers le monde, les indices d'actions internationaux reprennent une ascendance jusqu'au 14 septembre. La volatilité se fait croissante.

Sur cette plage de temps, les indices d'actions internationaux trouvent en effet une nouvelle dynamique dans un contexte de vive hausse des taux longs, notamment aux Etats-Unis :

- Les marchés d'actions trouvent leurs vigueurs grâce à des publications d'entreprises meilleures qu'attendues aux T1 et T2 - traduisant le maintien de la capacité de ces dernières, à transmettre des hausses de prix à leurs clients - et grâce à leurs perspectives ; ces indices bénéficient surtout de statistiques traduisant une décélération de l'inflation, laissant supposer une pause dans le cycle d'augmentation des taux des principales banques centrales.

- Parallèlement, les taux longs américains progressent du fait de la résilience de l'économie et de l'emploi, et aussi de la perte en août de la note souveraine AAA accordée par Fitch.

À partir de mi-septembre, les grands indices mondiaux d'actions reculent jusqu'au 27 octobre, alors que les taux longs atteignent en occident leur pic.



Cette tendance générale baissière des bourses découle en effet de la très vive hausse des taux longs américains et européens, qui finissent par atteindre respectivement leur plus haut depuis 2007 et 2011. Aux Etats-Unis, cette progression des taux des maturités obligataires longues trouve à nouveau sa source dans la résilience de l'économie et de l'emploi. S'ajoutent à travers le monde, un regain de pressions inflationnistes - alimentées entre autres par la progression du prix des hydrocarbures, favorisée par la réduction de la production de l'Arabie Saoudite, qui a débuté dès août et qui se répercute désormais. Un surcroît de tensions géopolitiques au Proche-Orient, avec la résurgence du conflit israélo-palestinien, apparaît le 7 octobre ; rendu plus nerveux, les investisseurs sanctionnent dès lors massivement les publications ou perspectives d'entreprises décevantes, au sein de marchés devenus aussi moins liquides.

Novembre se caractérise par une hausse ininterrompue des principales bourses mondiales, à l'exception des chinoises, alors que les indices de volatilité poursuivent l'orientation inverse. Ce renversement de tendance, vient de la conviction de la majorité des investisseurs, que le cycle de hausse des taux de la FED arrive à son terme et qu'il devient même temps d'anticiper les étapes de son retournement en 2024. Pour cela, les intervenants s'appuient sur la présentation d'un plan plus édulcoré d'émissions de dettes du Trésor américain, et, sur la décision de la FED de stabiliser ses taux directeurs, face à de premiers signaux de ralentissement de l'inflation. De plus, le prix des hydrocarbures recule étant donné l'absence de signaux de reprise en Chine et de possibles dissensions au sein du cartel de l'OPEP.

### Politique de gestion

Entre le début et la fin de l'année 2023, le poids des actions diminue dans le portefeuille de Covéa Patrimoine, passant d'environ 25,8% à 1,8%. Nous modulons l'exposition aux actions essentiellement au travers des valeurs européennes.

Parmi les actions des pays émergents, nous continuons à privilégier les valeurs asiatiques du Pacifique hors Japon. Le poids de celles-ci passe de 2,1% à 2,5%

L'exposition aux convertibles diminue de 3,6% à 3,5% du portefeuille.

L'exposition obligataire, qui se partage entre des fonds de titres souverains et de crédit, dont certains internationaux, augmente de 36,2% à 38%.

Nous réduisons les positions en fonds de performance absolue, qui atteignaient 5,9% en début d'exercice, pour tendre vers 2%.

Entre le début et la fin de l'année, le poids des liquidités reste stable à 15,5%.

La complexité de gestion de l'année vient de la difficulté à diversifier les actifs, étant donné leur corrélation inhabituelle : leur valorisation est guidée pour beaucoup par l'évolution des taux longs et les anticipations portant sur la politique des banques centrales pour juguler l'inflation.

En janvier, pour répondre à des rachats nets de 33,8M€, nous cédon des parts de Covéa Sécurité et des fonds de performance absolue Exane Pleïade et Eleva Absolute Return, ainsi que des actions en direct, telles que Linde, Air Liquide, SAP, BNP Paribas, Philips, ou encore Intertek. Par ailleurs, nous renforçons la valeur Orsted. Nous exploitons activement la volatilité obligataire, au travers d'opérations d'allers-retours, sur des futures Bund principalement entre +2% et +2,5% sur le 10 ans Bund : le solde net cumulé des opérations se compense. Le niveau des actions est réduit notamment avec la vente de futures DJ EuroStoxx 50. Fin janvier, l'exposition aux actions termine à 15.7%.

Courant février, nous renforçons la valeur Symrise, GTT, Sanofi et Worldline. Les valeurs Koninklijke Philips, Véolia Environnement, Legrand, Fresenius et Siemens sont réduites. Le solde net des cessions et les variations de marché résultent sur une baisse d'exposition aux actions de près de 2%. Nous exploitons activement la volatilité obligataire, au travers d'une opération d'aller-retour, sur des futures Bund principalement entre +2,4% et +2,5% sur le 10 ans Bund. La stratégie de future Euro Bund résulte sur une augmentation de l'exposition obligataire pour environ 1% du portefeuille. La poche obligataire flexible est réduite avec la cession du fonds Threadneedle Credit Opportunities. Fin février, l'exposition aux actions du fonds termine à 13,6%.

Courant mars, nous profitons de la volatilité des marchés pour effectuer quelques opérations. Ainsi, nous renforçons notamment les valeurs Orsted, Totalenergies, Vivendi, Michelin et JDE PEET`S BV. Les valeurs Koninklijke Vopak, Bouygues, Siemens Energy et, Deutsche Telekom sont réduites. Le solde net des cessions et les variations de marché résultent sur une baisse d'exposition aux actions de plus de 2%. Nous exploitons activement la volatilité obligataire, au travers d'opérations d'aller-retour, sur des futures Euro Bund. Covéa Patrimoine a poursuivi l'allègement de la stratégie de fonds flexible obligataire avec la cession du fonds Allianz Credit Opportunities. L'exposition obligataire du portefeuille est rehaussée avec l'achat d'obligation souveraine allemande et française de maturité 05/2024 et 10/2023.

En fin de premier trimestre, le fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, obligations, fonds de performance absolue, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 11%, 4,4%, 4,7, 42,9% et 9,6%.

Les marchés d'actions occidentaux poursuivent leur reprise en avril. Nous renforçons notamment les valeurs Alstom, Biomérieux, Dassault System, Legrand, Nexans, Siemens, Téléperformance et Worldline. Les positions en Cellnex Telecom, Danone, Orange, Orsted, Sanofi et Vivendi ont été réduites en cours de mois. Le solde net des cessions et les variations de marché résultent sur une baisse d'exposition aux actions de près de 2%. Nous exploitons activement la volatilité obligataire en arbitrant le contrat Euro BTP avec celui du 10 Year T-Note et en reprenant de la sensibilité via des futures Euro Bund. Nous procédons également à un allègement de l'exposition dollar et prenons des profits sur des contrats futures Euro Yen. L'exposition aux actions termine au niveau de 9,1% fin avril.

Au mois de mai, nous renforçons notamment les valeurs Bouygues, Danone, Sartorius Stedim, Téléperformance, Vivendi et Vodafone. Les positions en Alstom, Dassault Systèmes, Fresenius, Legrand ont été réduites. Le solde net des cessions et les variations de marché résultent sur une hausse d'exposition aux actions de près de 1%. Nous exploitons activement la volatilité obligataire en arbitrant le contrat Euro BTP avec celui du 10 Year T-Note et le contrat Gilt avec celui de l'Euro Bund. Nous avons également procédé à un allègement de l'exposition dollar et avons renforcé les positions sur le Yen. Sur le mois de juin, nous procédons à la vente de fonds alternatifs Lyxor/Tiedemann Arbitrage Strategy, Pictet Corto Europe, GS Absolute Return Tracker et HSBC Global Investment Multi-Asset Style Factors. Le fonds Covéa sélection UK est également cédé au profit de Covéa Actions Europe Opportunités. Fin mai, l'exposition aux actions du fonds ressort autour de 9,8%.

Au mois de juin, nous renforçons notamment les valeurs Deutsche Telekom, GTT, Orange, Siemens Energy, Symrise, Total Energies, Vivendi, Vodafone et Worldline. Les positions en Dechra Pharmaceuticals, DueNexans, Téléperformance, Véolia ont été réduites. Des positions acheteuses en ETF S&P 500 Low Volatility et contrats futures Russell 2000 sont initiées contre le Nasdaq. Le solde net des cessions et les variations de marché résultent sur une baisse de l'exposition aux actions. Nous exploitons activement la volatilité obligataire en arbitrant le contrat Gilt avec celui de l'Euro Bund et renforçons nos positions en contrat 10 Year T-Note face à l'Euro BTP. En fin de mois, un arbitrage de contrats futures taux US est implémenté afin de tirer parti d'une repentification à venir de la courbe des taux américaine. En matière de devises, nous renforçons les expositions sur le Yen et le dollar.

En fin de semestre, le fonds s'expose aux actions, convertibles, fonds de performance absolue, obligations, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 5,3%, 4,5%, 2%, 42,9% et 9,5%.

En juillet, nous renforçons les valeurs Knorr, Neste, Orsted, Siemens Energy et Téléperformance. Les positions en GTT, Kion, Sartorius, Symrise, et Worldline sont réduites. Une prise partielle de profits est réalisée sur un arbitrage consistant à une position longue sur les petites valeurs américaines et courte sur l'indice Nasdaq. Nous exploitons les variations des marchés actions en achetant des contrats futures eurostoxx sur repli et en réduisant la position sur des cours plus élevés. Le solde net des cessions et les variations de marché résultent sur une baisse de l'exposition aux actions. Nous exploitons activement la volatilité obligataire en procédant à plusieurs allers/retours gagnants sur l'arbitrage Long Gilt face à l'Euro Bund et 10 Year T-Note face à l'Euro BTP et prenons des profits sur des contrats Euro Bund que nous avons renforcés en début de mois. En matière de devises, nous rehaussons les positions sur le Yen et le Dollar puis les réduisons à la suite de leur appréciation. Fin juillet, l'exposition aux actions du fonds ressort autour de 4,8%.

En août, nous renforçons les valeurs, Cellnex, Nexans, Orsted, Siemens, Siemens Energy, Siemens Healthineers et Worldline. Les positions en GTT, Neste, Teleperformance et TotalEnergies sont réduites. Nous exploitons les variations des marchés actions via des arbitrages consistants à une position longue sur les valeurs américaines à faible volatilité et courte sur l'indice Nasdaq. Nous profitons du repli des marchés en achetant des contrats futures eurostoxx. Le solde net des achats et les variations de marché résultent sur une hausse de l'exposition aux actions. Nous bénéficions de la volatilité obligataire en procédant à plusieurs allers/retours sur l'arbitrage Long Gilt face à l'Euro Bund et 10 Year T-Note face à l'Euro BTP et renforçons les positions sur les contrats Euro Bund et US Ultra Bond. En matière de devises, nous réduisons les positions sur le Dollar et renforçons le Yen. L'exposition aux actions du fonds termine le mois d'août à 12,5%.

En septembre, nous renforçons les valeurs, Akzo Nobel, Alstom, Alten, ASML, Dassault Systemes, David Campari, Diageo, Infineon, LVMH, Lonza, Nemetschek, Pernod Ricard, Sartorius, Siemens Energy et Wienerberger. Les positions en Bouygues, Deutsche Telekom, Michelin, Nexans, Orange, Sanofi, Total Energies et Vodafone sont réduites. Nous exploitons la baisse des marchés européens en rachetant des positions vendeuses sur l'eurostoxx 50 et en prenant des profits sur l'arbitrage consistant en une position longue sur les valeurs américaines à faible volatilité et courte sur l'indice Nasdaq. Nous bénéficions de la volatilité obligataire en clôturant les positions acheteuses en Long Gilt et vendeuses sur l'Euro Bund. Nous procédons également à plusieurs allers/retours sur l'arbitrage 10 Year T-Note face à l'Euro BTP. Nous renforçons les positions sur les contrats Euro Bund et US Ultra Bond et prenons des bénéfices sur la stratégie de repentification de la courbe des taux américaine. En matière de devises, nous réduisons les positions sur le Dollar.

A la fin du troisième trimestre, le fonds s'expose en conséquence aux actions, convertibles, fonds de performance absolue, obligations, monétaires et liquidités respectivement à hauteur de 17,4%, 4,4%, 2%, 44,2% et 7,4%.

En octobre, nous renforçons les valeurs Akzo Nobel, Alstom, Alten, Bureau Veritas, Cellnex, Infineon, Interpump, Lonza, LVMH, Nexans, Sanofi, Siemens, Spie et Véolia. Les positions en ASML, Atos, Bouygues, Danone, Dassault Systemes, Diageo, Nemetschek, Orsted, Pernod Ricard, Siemens Energy, Symrise et Vivendi sont réduites. Nous exploitons la baisse des marchés européens en rachetant des positions vendeuses sur l'eurostoxx 50, en achetant un ETF sur l'indice d'actions suisses et en prenant des profits sur l'arbitrage consistant en une position longue sur les valeurs américaines à faible volatilité et courte sur l'indice Nasdaq. Nous profitons de la volatilité obligataire via des positions acheteuses en Long Gilt et vendeuses sur l'Euro Bund ainsi que sur des achats de contrats futures 10 Year T-Note face à l'Euro BTP. Nous renforçons les positions sur le contrat US Ultra Bond et initions un arbitrage avec l'achat de future obligataire 10 ans US face à au contrat de taux canadien. En fin de mois, nous recevons le remboursement de l'OAT de maturité octobre 2023. Sur les fonds, nous cédon Covéa Flexible ISR au profit de Covéa Moyen Terme. En matière de devises, nous procédons à un aller/retour gagnant sur le Yen.

En novembre, nous renforçons les valeurs Ahold Delhaize, Davide Campari, Diageo, Pernod Ricard, Sanofi et Vodafone. Les positions en Alten, Cellnex, Deutsche Telekom, Infineon Interpump, Siemens, Siemens Healthineers, Sartorius Stedim, Teleperformance, Véolia, Vinci et Worldline sont réduites. Nous exploitons la volatilité des marchés actions en réouvrant une position acheteuse sur les valeurs américaines à faible volatilité et vendeuse sur l'indice Nasdaq. Nous prenons nos bénéfices sur l'ETF indice action Suisse et allégeons progressivement l'exposition aux actions durant la hausse des marchés en cédant des contrats futures eurostoxx 50. Nous profitons de la volatilité obligataire en prenant des bénéfices sur nos positions acheteuses en Long Gilt et vendeuses sur l'Euro Bund et acquérons des contrats futures 10 Year T-Note face à l'Euro BTP. Dans une phase de baisse des taux, nous réduisons progressivement la sensibilité du fonds. En fin de mois, nous procédons à un arbitrage partiel de l'obligation Telecom Italia 04/2029 en faveur de l'émission d'échéance 04/2025. En matière de devises, nous renforçons l'exposition sur le yen et le dollar. A fin novembre, l'exposition aux actions ressort à 6,2%.

Décembre se situe dans la continuité de novembre. Nous allégeons l'exposition aux fonds actions Covéa et rachetons des contrats futures Euro Stoxx 50 en proportion afin de neutraliser l'impact sur l'exposition aux actions du fonds. Nous renforçons les valeurs Bouygues, Danone, Deutsche Telekom, Lonza, Neste, Orange, Thales et Total Energies. Les positions en Akzo Nobel, Alten, Infineon, Michelin, Sartorius Stedim, Spie et Worldline sont réduites. Nous exploitons la volatilité des marchés actions en renforçant une position acheteuse sur les valeurs américaines à faible volatilité et vendeuse sur l'indice Nasdaq et en prenant des profits sur une position longue sur les petites valeurs américaines et courte sur le Nasdaq. Nous allégeons progressivement l'exposition aux actions durant la hausse des marchés en cédant des contrats futures eurostoxx 50. Nous profitons de la volatilité obligataire en prenant des bénéfices sur nos positions acheteuses en Long Gilt et vendeuses sur l'Euro Bund. Dans une phase de baisse des taux, nous réduisons progressivement la sensibilité du fonds avec la vente de futures Euro Bund et cédon partiellement la position sur le contrat US Ultra Bond. En matière de devises, nous réduisons significativement l'exposition sur le yen en début de mois à la suite de son appréciation puis la renforçons après un repli et procédons à un aller/retour gagnant sur l'EUR/USD.

En définitive, l'année s'achève avec des expositions sur les actions, obligations convertibles, fonds de performance absolue ; obligations et liquidités respectivement de 1,8%, 3,5%, 2%, 38% et 15,5%.

### Perspectives

2024 promet d'être riche en événements, ne serait-ce que par la multiplicité des élections qui auront lieu dans des pays comme les Etats-Unis, nombre de pays émergents ou européens, Taïwan...et qui concerneront près de la moitié de la population mondiale. Sur un plan plus financier, la nouvelle année se présente comme charnière, car les effets des hausses de taux précédemment engagés devraient peser sur la croissance économique et possiblement sur l'inflation. Les marchés financiers vont continuer à refléter leurs anticipations quant à ces deux variables, et jugeront de l'ajustement des politiques monétaires des principales banques centrales à ce contexte. La capacité, la vitesse et l'ampleur de réaction de ces dernières à baisser leurs taux détermineront la capacité de pans importants des économies à supporter le poids de dettes croissantes.

### Performances OPC

En 2023, la performance de COVEA PATRIMOINE a été de 1,68 % pour la part AC, de 2,71 % pour la part IC.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

### Techniques de gestion efficace de portefeuille

Le fonds n'a pas eu recours pour l'exercice 2023, à des techniques de gestion efficace de portefeuille (par le biais d'opérations de cessions d'acquisitions temporaires de titres ou par le recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré) et aucune garantie financière (autrement qu'en espèces), n'a été reçue à ce titre.

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés:

- Change à terme : néant
- Future : 179,4 millions EUR
- Options : néant
- Swap : néant

En fin d'exercice, sur la partie actions, le fonds détient une position courte sur des futures Euro Stoxx 50 d'échéance mars 2024 pour -90,58 millions d'euros soit -45,1% du portefeuille.

Le fonds détient une position courte sur des futures FTSE 100 d'échéance mars 2024 à hauteur de -5,62 millions d'euros soit -2,80% du portefeuille.

Le fonds détient une position courte sur des futures Nasdaq 100 E-Mini d'échéance mars 2024 à hauteur de -2,5 millions d'euros soit -1,20% du portefeuille.

Le fonds détient une position longue sur des futures E-Mini Russell d'échéance mars 2024 à hauteur de 1,1 millions d'euros soit 0,5% du portefeuille.

Le fonds détient une position longue exposée à des obligations allemandes de maturité 10 ans via des futures Euro Bund d'échéance mars 2024 à hauteur de 18,67 millions d'euros, soit +9,3% du portefeuille.

Le fonds détient une position longue exposée à des obligations américaines de maturité 10 ans via des futures US 10YR Note d'échéance mars 2024 à hauteur de 23,4 millions d'euros, soit 11,7% du portefeuille.

Le fonds détient une position courte exposée à des obligations italiennes de maturité 10 ans via des futures Euro BTP d'échéance mars 2024 à hauteur de -23,6 millions d'euros, soit -11,7% du portefeuille.

Le fonds détient une position courte exposée à des obligations canadiennes de maturité 10 ans via des futures CAN 10YR Bond d'échéance mars 2024 à hauteur de -0,7 millions d'euros, soit -0,4% du portefeuille.

Dans le cadre d'une stratégie de pentification de la courbe des taux, le fonds détient une position longue exposée à des obligations américaines de maturité 2 ans via des futures US 2YR Note d'échéance mars 2024 à hauteur de 1,9 millions d'euros, soit +0,9% du portefeuille ainsi qu'une position courte exposée à des obligations américaines de maturité 10 ans via des futures US 10YR Ultra d'échéance mars 2024 à hauteur de -0,4 millions d'euros, soit -0,2% du portefeuille.

Le fonds détient une position longue exposée à des obligations américaines de maturité très long terme via des futures US Ultra Bond d'échéance mars 2024 à hauteur de 1 million d'euros, soit 0,5% du portefeuille.

Sur la partie devises, le fonds est exposé à hauteur de 2,5% à l'USD contre EUR via une position courte sur des futures EUR/USD d'échéance mars 2024 pour le montant de -5 millions d'euros.

Le fonds est exposé aussi à hauteur de 2,5% au JPY contre EUR, via une position courte sur des futures EUR/JPY d'échéance mars 2024 pour le montant de -5 millions d'euros.

#### Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant.

### **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.



Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Exercice des droits de vote**

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Informations en matière extra-financière**

#### **Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)**

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,

- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Rapport 2023 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance**

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'exercice 2023, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2023) s'est élevé à 15 055 562 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 800 833 euros soit 85% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 254 729 euros, soit 15% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2023, 135 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 035 058 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2023.

### **2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire**

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

### **3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt**

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et

- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

#### **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

#### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)**

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR

*Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice*

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVEA FINANCE SECURITE C	37 511 382,92	43 506 754,53
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	8 009 833,66	8 330 190,31
TELEPERFORMANCE SE	5 628 948,97	4 856 797,35
ALSTOM	5 709 318,66	4 415 237,46
COVEA MOYEN TERME	1 329 354,12	7 880 753,45
ORSTED SH	4 238 743,32	4 782 659,21
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	1 936 636,02	5 915 271,41
SYMRISE	4 372 388,88	3 285 079,67
SIEMENS ENERGY AG	3 948 582,97	3 668 182,32
WORLDLINE	4 059 435,39	3 313 532,87

# rapport du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement COVEA PATRIMOINE**

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de part,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.





Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 25/04/2024 17:22:42

Pascal Lagand  
Associé

Fonds Commun de Placement  
COVEA PATRIMOINE  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>184 319 794,10</b>	<b>219 674 522,89</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	52 834 331,68	65 563 324,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 234 255,67	21 811 889,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	1 290 432,00
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	106 888 717,54	128 822 383,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 362 489,21	2 186 493,05
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>7 744 269,73</b>	<b>4 939 195,35</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 744 269,73	4 939 195,35
<b>Comptes financiers</b>	<b>11 418 893,03</b>	<b>11 827 501,96</b>
Liquidités	11 418 893,03	11 827 501,96
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>203 482 956,86</b>	<b>236 441 220,20</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	209 095 045,43	220 934 958,08
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 268 583,58	13 798 320,16
• Résultat de l'exercice	-113 618,12	-704 700,44
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>200 712 843,73</b>	<b>234 028 577,80</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>2 362 488,71</b>	<b>2 186 493,05</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 362 488,71	2 186 493,05
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>407 624,42</b>	<b>226 149,35</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	407 624,42	226 149,35
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>203 482 956,86</b>	<b>236 441 220,20</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	133 404 825,24	57 946 033,67
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	45 999 897,26	28 445 120,76
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	400 780,50	91 258,99
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 295 222,90	1 664 904,47
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	320 109,86	284 020,46
• Produits sur titres de créances	551,00	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>2 016 664,26</b>	<b>2 040 183,92</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 908,50	-70 667,49
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-1 908,50</b>	<b>-70 667,49</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 014 755,76</b>	<b>1 969 516,43</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 266 914,03	-2 715 827,67
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-252 158,27</b>	<b>-746 311,24</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	138 540,15	41 610,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-113 618,12</b>	<b>-704 700,44</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

### 1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

#### Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

#### Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

#### Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

## Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

## 2 - Méthode de comptabilisation :

### Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

### Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformances. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section «Frais» de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part A : 1,60% maximum TTC Part I : 0,60% maximum TTC
Frais de gestion administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	3%
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

### Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

*Changements intervenus* : Néant.

*Changements à intervenir* : Néant.



**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)***Changements intervenus :**

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
- Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

**Changements à intervenir :**

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Parts A : Capitalisation des revenus et capitalisation des plus-values nettes réalisées.

Parts I : Capitalisation des revenus et Capitalisation des plus-values nettes réalisées.



# 2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>234 028 577,80</b>	<b>317 187 746,13</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	21 086 398,78	5 176 183,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-58 741 650,61	-75 457 376,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 201 286,54	9 820 393,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 046 560,25	-7 064 284,02
Plus-values réalisées sur contrats financiers	10 998 857,49	22 054 687,61
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-19 069 564,13	-9 797 015,21
Frais de transaction	-425 346,35	-251 613,77
Différences de change	7 673,00	284 320,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	11 839 242,07	-28 989 665,91
- Différence d'estimation exercice N	10 163 883,11	-1 675 358,96
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 675 358,96	27 314 306,95
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	86 087,66	1 811 512,14
- Différence d'estimation exercice N	1 036 590,86	950 503,20
- Différence d'estimation exercice N-1	950 503,20	-861 008,94
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-252 158,27	-746 311,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>200 712 843,73</b>	<b>234 028 577,80</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	22 234 255,67	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	24 782 203,26	98 675 277,01	9 947 344,97	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	44 888 023,96	1 111 873,30	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	22 234 255,67	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	11 418 893,03
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	24 782 203,26	-	-	-
Autres opérations	44 888 023,96	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 324 928,30	1 946 285,43	11 221 465,03	4 102 953,82	2 638 623,09
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 418 893,03	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	24 782 203,26
Autres opérations	-	-	1 863 475,66	-	43 024 548,30

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	CHF	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	3 673 877,97	-	2 545 799,68	882 602,50
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	268 078,94	670 556,56	-	159 856,48
Comptes financiers	1 130 323,84	1 827 096,47	10 429,62	2 319 996,21
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	5 011 312,22	-	4 936 032,75
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>7 744 269,73</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	7 593 209,68
Coupons à recevoir	130 053,92
Souscriptions à recevoir	21 006,13
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>407 624,42</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	237 934,33
Frais provisionnés	169 690,09
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0011790559	33 664,3972	3 563 068,07	236 390,5882	24 936 855,31
PART I / FR0011790567	151 637	17 523 330,71	297 915	33 804 795,30
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011790559		-		-
PART I / FR0011790567		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011790559		-		-
PART I / FR0011790567		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0011790559		-		-
PART I / FR0011790567		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART A / FR0011790559	<b>1,50</b>
PART I / FR0011790567	<b>0,50</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART A / FR0011790559	-
PART I / FR0011790567	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 98 040 249,75

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-



	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-113 618,12	-704 700,44
<b>Total</b>	<b>-113 618,12</b>	<b>-704 700,44</b>

PART A / FR0011790559	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-553 428,76	-987 887,11
<b>Total</b>	<b>-553 428,76</b>	<b>-987 887,11</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I / FR0011790567	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	439 810,64	283 186,67
<b>Total</b>	<b>439 810,64</b>	<b>283 186,67</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 268 583,58	13 798 320,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-8 268 583,58</b>	<b>13 798 320,16</b>

PART A / FR0011790559	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 818 520,55	8 049 194,18
<b>Total</b>	<b>-4 818 520,55</b>	<b>8 049 194,18</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0011790567	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 450 063,03	5 749 125,98
<b>Total</b>	<b>-3 450 063,03</b>	<b>5 749 125,98</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 28 avril 2014.

Devise					
EUR	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>200 712 843,73</b>	234 028 577,80	317 187 746,13	349 263 795,93	356 437 607,52

PART A / FR0011790559	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>1 111 247,9452</b>	1 313 974,1362	1 518 479,0178	1 825 234,2955	2 085 678,5973
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,19</b>	103,45	109,16	106,06	109,06
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-4,83</b>	5,37	-2,11	-1,79	-2,23

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0011790567	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>723 918</b>	870 196	1 285 855	1 374 301	1 118 151
<b>Valeur liquidative</b>	<b>115,77</b>	112,72	117,76	113,27	115,33
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-4,15</b>	6,93	-1,10	-0,80	-1,22

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	7 380,00	552 171,60	EUR	0,28
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	209 698,00	2 554 121,64	EUR	1,27
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	3 125,00	420 625,00	EUR	0,21
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	14 000,00	1 408 400,00	EUR	0,70
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	47 179,00	1 609 747,48	EUR	0,80
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	47 700,00	1 090 899,00	EUR	0,54
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	74 987,00	2 674 036,42	EUR	1,33
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	43 215,00	1 402 758,90	EUR	0,70
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	9 000,00	522 984,87	GBP	0,26
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	51 851,00	3 042 616,68	EUR	1,52
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	147 500,00	1 506 712,50	EUR	0,75
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	92 652,00	2 015 181,00	EUR	1,00
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	26 500,00	870 882,00	GBP	0,43
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	5 050,00	464 297,00	EUR	0,23
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	9 000,00	421 830,00	EUR	0,21
NL0014332678	JDE PEETS B V	PROPRE	115 500,00	2 813 580,00	EUR	1,40
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	40 200,00	1 045 803,00	EUR	0,52
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	34 400,00	1 047 136,00	EUR	0,52
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	6 665,00	2 545 799,68	CHF	1,27
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	1 430,00	1 049 048,00	EUR	0,52
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	54 060,00	1 741 272,60	EUR	0,87
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	7 000,00	554 750,00	EUR	0,28
DE000A1H8BV3	NORMA GROUP N	PROPRE	84 372,00	1 352 483,16	EUR	0,67
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	121 567,00	1 252 626,37	EUR	0,62
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	17 574,00	882 602,50	DKK	0,44

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	8 850,00	1 413 787,50	EUR	0,70
FR0013269123	RUBIS SCA	PROPRE	14 500,00	326 250,00	EUR	0,16
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	32 179,00	2 888 387,04	EUR	1,44
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	51 772,00	2 723 207,20	EUR	1,36
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	19 600,00	554 680,00	EUR	0,28
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	24 115,00	2 402 818,60	EUR	1,20
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	3 310,00	437 085,50	EUR	0,22
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	4 100,00	549 195,00	EUR	0,27
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	20 297,00	1 250 295,20	EUR	0,62
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	7 117,00	809 202,90	EUR	0,40
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	201 031,00	1 945 175,96	EUR	0,97
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	2 890 087,00	2 280 011,10	GBP	1,14
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	26 284,00	411 870,28	EUR	0,21
<b>Total Action</b>				<b>52 834 331,68</b>		<b>26,32</b>
<b>Obligation</b>						
XS1767087866	ACEA SPA 1.5% 08/06/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 431 398,36	EUR	0,71
FR0014001EW8	ALSTOM SA 0.0% 11/01/2029	PROPRE	1 700 000,00	1 404 081,00	EUR	0,70
XS2265369657	DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3% 29/05/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 489 771,23	EUR	0,74
DK0030485271	EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 397 443,40	EUR	0,70
DE0001102358	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.50% 15/05/2024	PROPRE	1 942 189,00	1 946 285,43	EUR	0,97
XS2180509999	FERRARI NV 1.5% 27/05/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 472 321,07	EUR	0,73
FR001400H7V7	FRANCE 3% 25/05/2033	PROPRE	500 000,00	529 244,34	EUR	0,26
FR0013344751	FRENCH REPUBLIC 0% 25/03/2024	PROPRE	2 343 914,00	2 324 928,30	EUR	1,16
XS2325562424	FRESENIUS FIN IRELAND PL 0% 01/10/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 414 965,00	EUR	0,70
XS2323295563	NIDEC CORP 0.046% 30/03/2026	PROPRE	1 009 000,00	935 686,72	EUR	0,47
FR0014002G44	SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 407 726,15	EUR	0,70
FR0014002C30	SUEZ 0% 09/06/2026	PROPRE	2 800 000,00	2 605 456,00	EUR	1,30
XS1982819994	TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	PROPRE	500 000,00	498 095,46	EUR	0,25
XS2288109676	TELECOM ITALIA 1.625% 18/01/2029	PROPRE	800 000,00	705 297,75	EUR	0,35
FR0014000S75	TELEPERFORMANCE 0.25% 26/11/2027	PROPRE	1 400 000,00	1 253 027,39	EUR	0,62

## COVEA PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2348325221	TENNET HOLDING BV 0.125% 09/12/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 418 528,07	EUR	0,71
<b>Total Obligation</b>				<b>22 234 255,67</b>		<b>11,08</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0011510056	CANDRIAM LONG SHORT CREDIT FCP	PROPRE	9 783,00	1 077 401,79	EUR	0,54
FR0011120377	COVEA ACTION FRANCE PART I	PROPRE	35 237,00	7 655 942,99	EUR	3,81
FR0000441677	COVEA ACTIONS ASIE	PROPRE	15 779,00	4 729 281,88	EUR	2,36
FR0007022157	COVEA ACTIONS CROISSANCE C	PROPRE	64 481,00	5 395 125,27	EUR	2,69
FR0013367182	COVEA ACTIONS CROISSANCE I	PROPRE	42 698,00	5 490 535,82	EUR	2,74
FR0010567487	COVEA ACTIONS EURO I	PROPRE	45 435,00	9 303 270,60	EUR	4,64
FR0000441628	COVEA ACTIONS EUROPE HORS EURO	PROPRE	17 846,00	1 453 378,24	EUR	0,72
FR0010567529	COVEA ACTIONS EUROPE OPPORT I	PROPRE	22 391,00	5 675 894,59	EUR	2,83
FR0013312642	COVEA AERIS PART I	PROPRE	8 213,00	1 079 434,59	EUR	0,54
FR0013312675	COVEA AQUA PART I	PROPRE	8 950,00	1 275 017,00	EUR	0,64
FR0000939969	COVEA EURO SOUVERAIN (C)	PROPRE	110 928,00	5 383 335,84	EUR	2,68
FR0000441651	COVEA EURO SPREAD PART D	PROPRE	572 130,00	8 181 459,00	EUR	4,08
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	PROPRE	59 954,00	13 525 262,68	EUR	6,74
FR0011134535	COVEA HAUT RENDEMENT I	PROPRE	82 373,00	10 177 184,15	EUR	5,07
FR0000931446	COVEA MOYEN TERME	PROPRE	29 839,00	7 506 298,84	EUR	3,74
FR0011070762	COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES PART I	PROPRE	283,00	7 118 893,30	EUR	3,55
FR0010567537	COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES SICAV ACT I 4 DECIMALES	PROPRE	6 820,00	1 866 224,80	EUR	0,93
FR0013312683	COVEA SOLIS I	PROPRE	7 506,00	1 157 725,44	EUR	0,58
FR0013312733	COVEA TERRA PART I	PROPRE	7 586,00	1 065 984,72	EUR	0,53
LU1694789378	DNCA INVEST SICAV ALPHA BONDS EUR	PROPRE	8 552,00	1 055 915,44	EUR	0,53
LU0641746143	DNCA INVEST SICAV MIURI SHS I CAPITALISATION	PROPRE	11 591,835	1 628 189,14	EUR	0,81
LU0289473133	JPMORGAN INVESTMENT INCOME OPPOTURNITY FUND SICAV	PROPRE	18 844,00	1 473 600,80	EUR	0,73
LU1900066975	MULTI UNITS LUXEMBOURG SICAV AMUNDI MSCI KOREA	PROPRE	16 938,00	1 080 847,66	EUR	0,54
LU1433232698	PICTET TR SICAV ATLAS	PROPRE	10 859,00	1 344 778,56	EUR	0,67
IE00B802KR88	SSGA SPDR ETF EUROPE I PLC S&P 500 LOW VOLATILITY UCITS ETF	PROPRE	19 120,00	1 187 734,40	EUR	0,59
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>106 888 717,54</b>		<b>53,25</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>181 957 304,89</b>		<b>90,66</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE CAD	PROPRE	48 420,00	33 069,25	CAD	0,02
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-507 656,67	-507 656,67	EUR	-0,25
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	113 715,00	130 849,78	GBP	0,07
	APPEL MARGE JPY	PROPRE	-5 775 000,00	-36 941,09	JPY	-0,02
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-724 782,35	-655 911,63	USD	-0,33
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-1 036 590,36</b>		<b>-0,52</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-237 934,33	-237 934,33	EUR	-0,12
	BANQUE AUD CAI	PROPRE	54 077,18	33 251,66	AUD	0,02
	BANQUE CAD CAI	PROPRE	14 354,86	9 803,89	CAD	0,00
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	9 657,83	10 429,62	CHF	0,01
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	8 295 869,91	1 113 106,30	DKK	0,55
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	6 131 046,89	6 131 046,89	EUR	3,05
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	982 307,93	1 130 323,84	GBP	0,56
	BANQUE JPY CAI	PROPRE	72 552 692,00	464 099,61	JPY	0,23
	BANQUE MXN CAI	PROPRE	975 714,93	52 112,89	MXN	0,03
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	0,30	0,03	NOK	0,00
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	7 186 011,87	647 621,83	SEK	0,32
	BANQUE USD CAI	PROPRE	2 018 941,60	1 827 096,47	USD	0,91
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	21 006,13	21 006,13	EUR	0,01
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>11 201 964,83</b>		<b>5,58</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	232 974,00	268 078,94	GBP	0,13
	DEP GAR S/FUT JPY	PROPRE	22 000 000,00	140 727,95	JPY	0,07
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	740 965,00	670 556,56	USD	0,33
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	28 008,00	19 128,53	CAD	0,01
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	6 494 717,70	6 494 717,70	EUR	3,24
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>7 593 209,68</b>		<b>3,78</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-139 165,22	-139 165,22	EUR	-0,07



Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-30 524,87	-30 524,87	EUR	-0,02
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-169 690,09</b>		<b>-0,08</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>17 588 894,06</b>		<b>8,76</b>
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
EC200324	EURO FX 0324	PROPRE	-40,00	-96 255,66	USD	-0,05
RY210324	EURO/JPY CM 0324	PROPRE	-40,00	36 941,09	JPY	0,02
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-59 314,57</b>		<b>-0,03</b>
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RTY150324	EMINI RUSSE 0324	PROPRE	12,00	79 140,27	USD	0,04
VG150324	EURO STOXX 50 0324	PROPRE	-1 994,00	756 976,67	EUR	0,38
Z150324	FTSE 100 IN 0324	PROPRE	-63,00	-130 849,78	GBP	-0,07
NQ150324	NASDAQ 100 0324	PROPRE	-8,00	-83 824,43	USD	-0,04
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>621 442,73</b>		<b>0,31</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
CN280324	CAN 10YR BO 0324	PROPRE	-9,00	-33 069,25	CAD	-0,02
RX110324	EURO BUND 0324	PROPRE	136,00	550 900,00	EUR	0,27
IK1110324	EURO-BTP FU 0324	PROPRE	-198,00	-800 220,00	EUR	-0,40
WN280324	US ULTRA BOND C 0324	PROPRE	8,00	81 730,77	USD	0,04
TY280324	US 10 YR NOTE F 0324	PROPRE	229,00	674 993,96	USD	0,34
UXY280324	US 10YR ULTRA T 0324	PROPRE	-4,00	-17 760,20	USD	-0,01
TU1310324	US 2 YR NOTE FU 0324	PROPRE	10,00	17 887,42	USD	0,01
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>474 462,70</b>		<b>0,24</b>
<b>Total Futures</b>				<b>1 036 590,86</b>		<b>0,52</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	2 890 087,00	130 053,92	EUR	0,06
<b>Total Action</b>				<b>130 053,92</b>		<b>0,06</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>130 053,92</b>		<b>0,06</b>
<b>Total COVEA PATRIMOINE</b>				<b>200 712 843,73</b>		<b>100,00</b>



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA PATRIMOINE

Identifiant d'entité juridique : 969500G1NF2V8S2VG356

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : N/A <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : N/A	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>ne réalisera pas d'investissements durables</b>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.
2. L'engagement sur l'amélioration de la note du portefeuille par rapport à son univers a été tenu.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023
Part des entreprises exposées au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposées au charbon (hors énergéticiens) concernées par notre politique d'exclusion	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,57
Note moyenne ESG de l'univers	0,44

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui-ci n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2023.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
COVEA SECURITE G	NON DEFINI	7,43 %	FRANCE
COVEA HAUT RENDEMENT I	NON DEFINI	5,59 %	FRANCE
COVEA ACTIONS EURO I	NON DEFINI	5,11 %	FRANCE
COVEA EURO SPREAD (D)	NON DEFINI	4,50 %	FRANCE
COVEA ACTIONS FRANCE I	NON DEFINI	4,21 %	FRANCE
COVEA MOYEN TERME	NON DEFINI	4,13 %	FRANCE
COVEA OBLIGATIONS CONVERTIBLES I	NON DEFINI	3,91 %	FRANCE
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES I	NON DEFINI	3,12 %	FRANCE
COVEA ACTIONS CROISSANCE (I)	NON DEFINI	3,02 %	FRANCE
COVEA ACTIONS CROISSANCE (C)	NON DEFINI	2,97 %	FRANCE
COVEA EURO SOUVERAIN (C)	NON DEFINI	2,96 %	FRANCE
COVEA ACTIONS ASIE	NON DEFINI	2,60 %	FRANCE
DANONE	Biens de consommation de Base	1,67 %	FRANCE
SANOFI	Soins de santé	1,59 %	FRANCE
JDE PEET'S BV	Biens de consommation de Base	1,55 %	PAYS-BAS

Hors dérivés



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

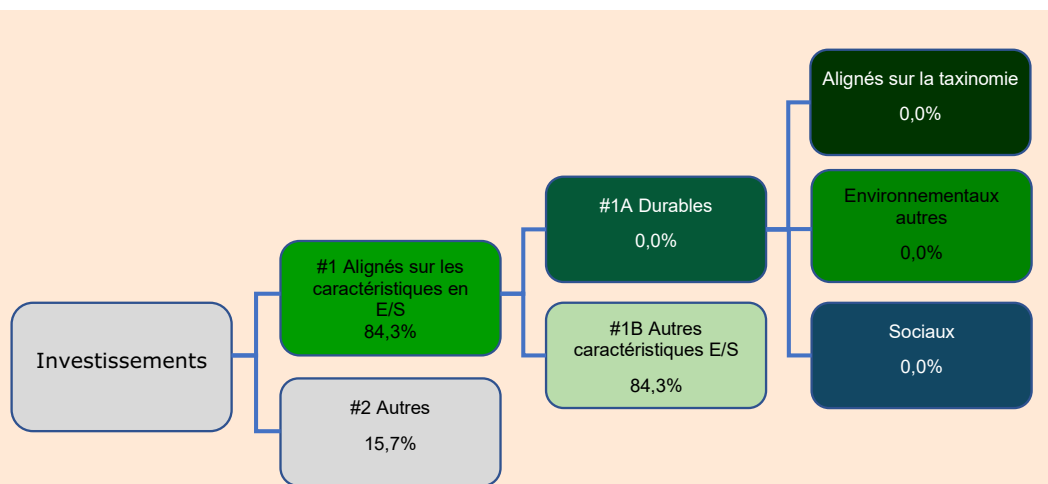
Quelle était l'allocation des actifs?



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

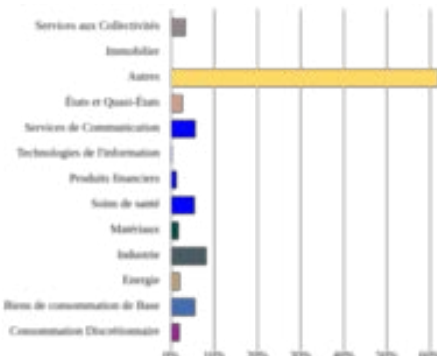
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

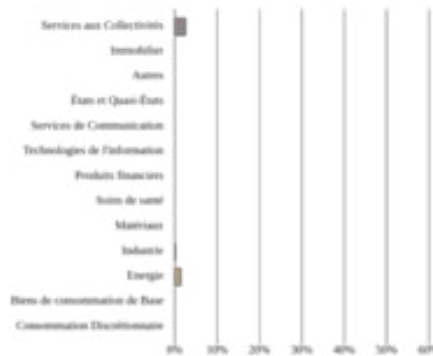
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,52 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %



Transports	0,74 %	0,00 %
Services financiers	1,28 %	0,00 %
Services de Télécommunication	4,70 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	1,66 %	0,28 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	3,32 %	2,61 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,00 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	2,71 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,00 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	5,04 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,97 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,00 %	0,00 %
Matériaux	1,73 %	0,00 %
Logiciels et Services	0,21 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	2,76 %	0,00 %
Energie	2,01 %	1,49 %
Biens d'équipement	5,78 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,52 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	1,43 %	0,00 %
Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	61,97 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	2,64 %	0,00 %

Hors dérivés



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui
- Dans le gaz fossile                       Dans l'énergie nucléaire
- Non

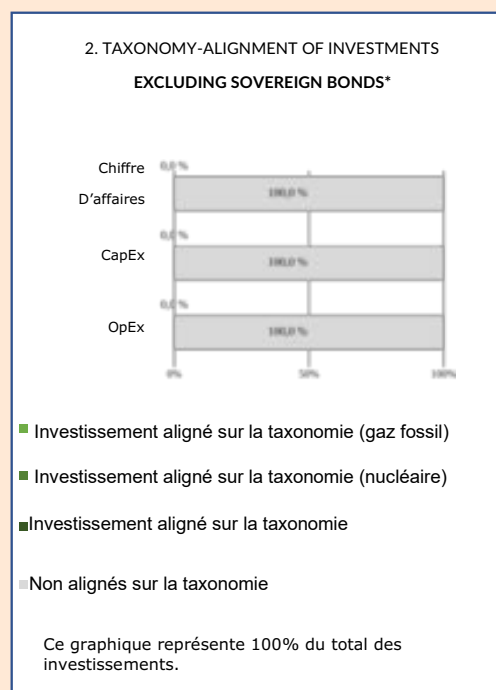
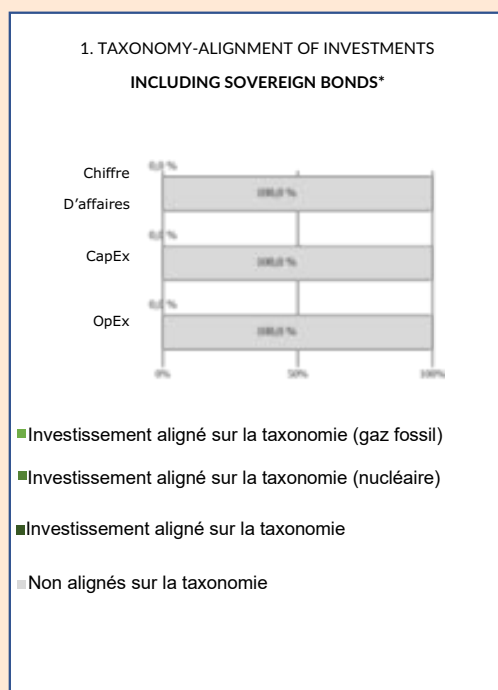
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2023.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est issue à la fois d'une notation fournie par un prestataire externe et aussi d'une notation interne réalisée par l'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière. Cette dernière se base sur une approche « best in universe », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Cette notation est communiquée à l'ensemble des équipes de gestion, leur permettant d'intégrer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

Tous nos fonds Catégorie 2 AMF suivent une approche « en amélioration de note » (c'est-à-dire que la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers investissable). Par ailleurs, un critère de couverture est à respecter (supérieur à 90 % pour les titres catégorisés Investissement / grandes capitalisations / pays développés, et supérieur à 75 % pour les titres catégorisés Haut Rendement/ petites et moyennes capitalisations / pays émergents).